



# Sud Organic



0% boues

## SOLVIMIXT Amendement Organique NFU 44-051

Amendement organique à base de compost fiente de volaille (30%) et de produits verts (70%)

Produits élaborés et stockés sous abris et sur surface enrobée

Processus de compostage et d'hygiénisation contrôlé avec des tests de germination garantissant l'absence de graines d'adventices.

Composition	Valeur en Unité par T/MB
N total	13 à 15 en majorité sous forme organique
Phosphore P2O5	6 à 8
Potasse K2O	9 à 11
Magnésium Mg	4
Calcium CaO	50

Caractéristiques	Valeur
pH	8 à 9
Matière organique	290 kg/t de MB
Matière Sèche	> Ou = 60%
Rapport C/N	12 à 16
ISMO	-

- Amélioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols
- Equilibre entre un produit d'origine animale et un produit d'origine végétale, permettant d'apporter à la fois les avantages de la MO stable et les éléments fertilisants assimilables rapidement
- Amendement produit localement diminuant ainsi l'impact environnemental

**Fabriqué en Provence**  
**Agrément Sanitaire :**  
**FR13078001**

**SUD ORGANIC**  
**Service Commercial**  
**04 66 63 90 02**  
**commercial@sudorganic.fr**

- ❖ La fiente de poule permet une minéralisation plus rapide de la matière organique apportée par le compost vert
- ❖ C/N de 12 à 16 permet une mise à disposition régulée des éléments nutritifs et de limiter la concurrence sol plante avec une libération progressive des éléments nutritifs
- ❖ Apporte 290 kg de MO par tonne, pour améliorer le taux d'humus, structurer le sol, diminuer l'érosion et augmenter la porosité et la rétention en eau

Utilisation	Doses d'emploi préconisées (en T de Matière Brute)
Céréales	❖ De 10 à 30 T/ha pour 3 ans
Vignes et arboriculture	❖ De 10 à 25 T/ha pour la régénération des sols pour 3 ans ❖ De 8 à 15 T/ha par an pour l'entretien des culture
Maraichage	❖ De 20 à 40 T/ha par an pour la régénération des sols ❖ De 10 à 15 T/ha par rotations pour l'entretien des cultures

Livraison en vrac ou big-bag par camion de 10 a 28 Tonnes

*Conditions d'utilisation : Ne pas ingérer, se laver et se sécher les mains après emploi. Interdit pour l'alimentation animale. Ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. L'accès des animaux d'élevage aux pâturages et l'utilisation des récoltes comme fourrage sont interdits pendant au moins 21 jours après application.*

*Toutes les valeurs indiquées sont des valeurs moyennes obtenues à partir d'analyses périodiques*

*Ce produit est élaboré à partir de déjections animales*

*Compost vert obtenu à partir de matières végétales issues en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces verts ayant subi un procédé de compostage caractérisé*

**Fabriqué en Provence**  
**Agrément Sanitaire :**  
**FR13078001**

**SUD ORGANIC**  
**Service Commercial**  
**04 66 63 90 02**  
**[commercial@sudorganic.fr](mailto:commercial@sudorganic.fr)**